

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/152

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 24.3 : FETE DE NOEL DANS LES ECOLES SPECTACLE DE NOEL POUR LES ECOLES

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Irène BERG, adjointe au maire,
Sur proposition de la commission d'administration générale, des finances et de
l'agriculture,

A l'unanimité des voix,

- Décide :
 - d'offrir aux écoliers de Sarralbe un spectacle intitulé « L'Histoire des Pirates » avec des effets magiques, présenté par la troupe des « Magic Pirates » au centre culturel de Sarralbe,
 - de prendre en charge le financement de deux représentations de ce spectacle d'une durée de 50 minutes pour un montant total de 3 000 €,
 - de prendre en charge tous les frais annexes liés à l'organisation de ces manifestations,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT